CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 16 juin 2022
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

1. Appel
47 membres sur 73 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Président lit la lettre de convocation de la Municipalité et donne connaissance de l'ordre du jour auquel il désire apporter une modification.
En effet, le conseiller Yann Delacrétaz a déposé un Postulat dont l'objet est le "Nouveau restaurant villageois".
Le postulat est recevable, et à inclure au Point 6 tout en décalant les autres objets.

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
4. **Préavis municipal No 03-2022** Rapport de gestion 2021
5. **Préavis municipal No 04-2022** Compte de fonctionnement et d'investissement 2021
6. **Postulat** « Nouveau restaurant villageois »
7. **Préavis municipal No 05-2022** Mise en valeur du complexe Hôtel de France - 1ère étape
8. Elections statutaires
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

M. le Président lit la lettre du Postulat :

Objet : « Nouveau restaurant villageois »

La demande :

Faire une étude de faisabilité chiffrée pour construire un nouveau bâtiment avec restaurant sur la parcelle n° 221. Entre la salle polyvalente et le garage Bersier.

Pourquoi cette demande :

Nous sommes plusieurs à penser que le restaurant serait mieux placé dans cette parcelle plutôt qu'au centre du village et qu'il faudrait au moins étudier la chose afin de donner aux membres du Conseil plusieurs possibilités.

Les avantages d'un restaurant à cet emplacement :

- *Place de parc en abondance*
- *La situation géographique avec une vue imprenable sur les Alpes*
- *Facilité d'intégration du chauffage à distance communal*
- *Place de jeux à proximité*
- *Possibilité d'intégrer l'UAPE et la cantine scolaire*
- *Mise en valeur du complexe sportif, tennis et grande salle*
- *Simplicité de la construction (sécurité du chantier)*

Pourquoi ne pas refaire un restaurant à la place de l'Hôtel de France

- *Peu de place de parc*
- *Aucune possibilité d'extension à long terme*
- *Nuisance sonore pour le voisinage en plein centre du village*
- *Cadre moins idyllique*
- *Construction très complexe, zone difficile (sécurité du chantier)*

Que faire du bâtiment de l'Hôtel de France ?

Je pense que de garder une zone commerciale au milieu du village avec magasin et administration communale est une bonne chose.
Nous pouvons également transformer la partie « Luc Chappuis » en box de stockage pour les entrepreneurs du village ou de la région.
Nous aurions également la possibilité de créer un ou plusieurs appartements au besoin.
Les avantages de ces solutions sont la rentabilité multiple des locations et notamment des box de stockage qui ne demandent que très peu d'entretien.

Conclusion :

Notre idée est de vraiment réfléchir à long terme, de ne pas se précipiter et d'investir dans un projet qui n'aurait aucune possibilité d'extension ou d'amélioration par la suite.
Les deux premiers projets pour la rénovation de ce bâtiment se sont nommés : « Un projet, un village, un avenir » et « Cuarnens demain », je suis d'accord avec ces mots, donnons-nous la possibilité de penser à demain et ouvrons nos horizons.

2. Admission de nouveaux membres
Monsieur Didier Jouvenat prononce la formule rituelle et est admis comme nouveau membre du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV
Le PV de la séance du 31 mars 2022 est adopté à la majorité avec une abstention.

4. Préavis municipal No 03-2022 Rapport de gestion 2021
Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Florian Chapalay**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre,

Etienne Chappuis, Julien Bovet (suppléant), Jean-Marc Cloux (excusé) et Eric Niedergang (suppléant, excusé) s'est réunie le mardi 17 mai 2022 afin de prendre connaissance du rapport de gestion 2021 de la Municipalité de Cuarnens.

La commission tient à remercier Mme Laetitia Rochat, Greffière et M. Frédéric Chappuis, Syndic, pour les informations fournies et leurs explications.

Le préavis concernant le rapport de gestion n'est pas un préavis financier ordinaire. Il n'y a pas comme à l'accoutumé de budget ou de crédit à autoriser. Il s'agit par contre d'une obligation réglementaire de la Municipalité à rendre compte de l'activité de l'année écoulée en complément des comptes financiers qui eux font l'objet d'un préavis séparé.

Le contenu du rapport est très pertinent et constitue donc une sorte de carte de visite des activités administratives de nos autorités. Il contient notamment la liste des personnes élues ainsi que le suivi des préavis, des votations et des décisions de la Municipalité.

Chaque dicastère fait l'objet d'une partie séparée. Vous pouvez donc aussi bien suivre l'évolution de notre population que le débit minute d'une fuite d'eau (qui a été réparée). Les dicastères qui ont des activités moins chiffrables font eux l'objet d'un rapport qui détaille le suivi des travaux, des manifestations et le grand nombre de représentations dans les organismes intercommunaux.

Ce rapport est réalisé avec grand soin et il est accompagné de nombreux graphiques, photos et indicateurs clés qui rendent sa lecture rapide et agréable. Nous tenons donc à remercier encore une fois Mme Laetitia Rochat, Greffière pour la rédaction de ce rapport qui représente sans nul doute un travail de fourmis pour collecter toutes ces informations.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande unanimement au Conseil Général d'approuver le Préavis 03-2022 « Rapport de Gestion ».

M. le Président passe le préavis 03-2022 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal No 04-2022 Compte de fonctionnement et d'investissement 2021

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Florian Chapalay**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Etienne Chappuis, Julien Bovet (suppléant), Jean-Marc Cloux (excusé) et Eric Niedergang (suppléant, excusé) s'est réunie le mardi 17 mai 2022 afin de vérifier les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021.

La commission remercie chaleureusement Mme Laetitia Wolf, Boursière et M. Frédéric Chappuis, Syndic, pour l'ensemble des informations fournies.

La commission a examiné dans les détails les comptes et n'a eu que peu de questions à poser sur les dépenses et revenus de l'année 2021. Les éléments budgétaires encore sous contrôle de la Municipalité sont tenus avec précision et les écarts avec les dépenses sont minimes. Les seuls écarts constatés étaient déjà expliqués dans les renseignements complémentaires et sont souvent la conséquence d'informations non connues de la Municipalité au moment de la préparation du budget ou d'éléments en main du Canton (Impôts, péréquation etc.).

L'exercice 2021 se solde par un excédent de produits de CHF 275'141.46 avant amortissements et attribution au fonds de réserve et de renouvellement. La bonne santé financière de la commune a notamment permis d'attribuer en 2021 les sommes de :

- CHF 130'000 au fond de renouvellement de l'Hôtel de France (total du fonds au 31.12 CHF 351'418.00).
- CHF 170'000.00 pour amortir entièrement la salle polyvalente avant les prochains travaux.

Lors des discussions liées à ces attributions, le Syndic nous a informés des intentions de la Municipalité de proposer une diminution du point d'impôts lors de la fixation du prochain arrêté d'imposition.

La commission de gestion accueille d'un bon œil cette proposition qui sera discutée ultérieurement, mais tient déjà à souligner que les deux derniers exercices se sont avérés excédentaires pour un total de CHF 734'738.67 et que plus de CHF 612'624.00 d'amortissements complémentaires ont donc pu être effectué.

Le reste du bilan a aussi fait l'objet d'une revue par la commission de gestion. Le seul point à relever concerne le transfert de la valeur du bâtiment Quarningis du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le rapport de la fiduciaire a comme à son habitude souligné que les comptes sont bien tenus et conformes aux exigences comptables et cantonales en vigueur.
La Commission de gestion unanime, adresse ses félicitations à notre boursière Mme Laetitia Wolf pour la tenue de la comptabilité et le suivi budgétaire très précis fait avec la Municipalité tout au long de l'année 2021.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande au Conseil Général :

a. d'adopter les comptes 2021 tels qu'ils vous sont présentés.
b. d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière communale.
c. d'en donner décharge à la commission de gestion.

M. le Président passe le préavis 04-2022 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Postulat « Nouveau restaurant villageois »

M. le Président prend la parole et lit la définition du « Postulat » qui se trouve à la dernière page du Règlement du Conseil Général.

Le postulat *est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil Général ou de la Municipalité,*

M. Yann Delacrétaz prend la parole et se dit désolé pour l'annonce tardive du postulat.
En effet, le but n'est pas d'imposer cette idée qui a déjà été proposée lors du dernier Conseil Général mais simplement de pouvoir se rendre compte si l'idée est faisable et son coût. Lui-même pense que c'est faisable et il est préférable d'avoir deux solutions.

M. le Président prend la parole et félicite M. Yann Delacrétaz pour la naissance de sa fille « Juliette ».

Mme Mireille Pittet prend la parole et demande : dans quelle zone se trouve cette parcelle, et si la zone est constructible ?

M. le Président de répondre qu'elle se trouve en zone d'utilité publique donc utilisable pour un bien communautaire.

Mme Marie Galley prend la parole et demande : si l'idée est de construire un nouveau bâtiment ou d'utiliser ce qui existe déjà ?

M. Yann Delacrétaz de répondre que l'idée est de rajouter un bâtiment en continuité de la salle polyvalente et du tennis en intégrant l'UAPE et la cantine scolaire et ce, dans un seul bâtiment, pas un énorme complexe, construit sur un étage afin de garder la magnifique vue, et sans toucher toute la surface pour garder une place de fête.

Mme Catherine Bachmann se demande s'il est compatible d'avoir un restaurant et une cantine scolaire au même endroit ?

Mme Jacqueline Chappuis prend la parole et demande : si le restaurant sera compatible avec les bus scolaires ?

M. Yann Delacrétaz de répondre : « Absolument » car il a été imaginé de faire une route côté « Alpes » avec un sens unique. Un projet à développer pour ne pas arriver sur la zone des bus scolaires.

M Didier Maillat prend la parole et demande : si la salle de spectacle et la salle des sociétés seront maintenues à l'Hôtel de France ?

M. Yann Delacrétaz de répondre qu'effectivement les deux salles pourraient être maintenues ainsi qu'une zone commerciale au milieu du village avec le magasin, l'administration et par exemple, des box de location (très demandés) pour rentabiliser le tout.

M. Christophe Chappuis prend la parole et trouve l'idée intéressante mais précise qu'il sera important de valoriser l'Hôtel de France soit par des appartements, selon le budget.

M. Stéphane Rochat prend la parole et explique qu'une étude doit être faite en fonction de la zone (utilité publique) car concrètement un restaurant ne peut être construit, il faudra trouver des astuces assez complémentaires en faisant une étude de faisabilité pour définir les différentes possibilités.

Mme Josette Mange prend la parole et propose de vendre tout le bâtiment de l'Hôtel de France pour investir à la salle polyvalente.

M. Yann Delacrétaz de répondre qu'il faut garder les locaux existants (magasin et administration) sinon beaucoup de frais seront rajoutés à la salle polyvalente.

Mme Christiane Chappuis prend la parole et précise qu'il est plus facile de recycler un restaurant qu'une école. Elle s'inquiète que l'avantage d'avoir une si belle vue, ce dont les enfants profitent, risque d'être fortement péjoré.

M. Yann Delacrétaz de répondre que la vue ne sera pas complètement gâchée car il est important de ne pas toucher à la place de jeux.

M Didier Maillat demande : si le postulat est accepté, une nouvelle étude sera ajoutée sans pour autant exclure l'étude du préavis 05-2022 ?

M. René Jomini, Municipal prend la parole et explique que concrètement la Municipalité doit faire un rapport. Ensuite sur la base du rapport, le Conseil Général décidera de continuer ou d'abandonner.

M. Stéphane Rochat propose d'étudier le postulat de M. Yann Delacrétaz et de mettre en suspens l'étude de la mise en valeur de l'Hôtel de France.

M. le Syndic prend la parole et propose de faire une étude globale des deux objets qui peuvent tout à fait être groupés.

M. le Président passe le postulat au vote. Il est accepté avec 40 OUI et 7 abstentions.

7. Préavis municipal No 05-2022 Mise en valeur du complexe Hôtel de France - 1ère étape
Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Florian Chapalay**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Etienne Chappuis, Julien Bovet (suppléant), Jean-Marc Cloux (excusé) et Eric Niedergang (suppléant, excusé) s'est réunie le mardi 17 mai 2022 afin d'étudier le préavis de la 1ère étape de la mise en valeur du complexe de l'Hôtel de France.

La commission remercie la Municipalité pour les informations fournies sur le préavis ainsi que celles concernant le bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Conformément aux informations contenues dans le préavis, il s'agit d'un crédit d'étude afin de définir les objectifs de base du futur projet de l'Hôtel de France et non d'une validation d'un projet sous quelque forme qu'il soit.
Cette étape supplémentaire proposée par la Municipalité et le mandataire présumé visera donc à présenter des options et à définir les objectifs du projet de mise en valeur de ce futur complexe. En plus d'être une phase préliminaire, cette étape correspond aux critères SIA de gestion de projets pour la maîtrise d'ouvrage.
La société proposée par la commune pour cette phase du projet dispose d'une solide expérience dans la maîtrise d'ouvrage public et la personne de contact a été cheffe du service des domaines et bâtiments à la ville de Morges.
Pour rappel la Municipalité bénéficie d'une délégation de compétence à hauteur de CHF 30'000.00 pour toutes dépenses d'investissements ou de fonctionnements. La Municipalité nous

présente ce préavis dans un but de transparence et afin d'amener une réflexion pragmatique sur les divers commodités et services dont nous aurons besoin.

Au vu de ce qui précède la commission de gestion unanime propose et demande au Conseil Général :

a. d'accorder un crédit de CHF 17'800.00 TTC pour financer la recherche de processus et de programme pour la mise en valeur du complexe Hôtel de France ;
b. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
c. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale ;
d. d'amortir cette étude lors du préavis de réalisation du projet.

M. Stéphane Rochat prend la parole et demande : où va nous amener cette étude ?
Il faut faire passer un concours d'architecture afin de permettre à plusieurs bureaux d'amener des projets.

M. René Jomini, Municipal de répondre que l'étude a vraiment pour but dans une 1ère étape de définir le type de concours à mettre en place, éventuellement de définir un cahier des charges et après, cette 2ème étape fera l'objet d'un 2ème préavis.

M. le Président passe le préavis 05-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

8. Elections statutaires

M. le Président passe la parole au Vice-président, **M. Raphaël Goy** pour l'élection du Président.

Comme il n'y a pas de propositions, M. Olivier Chappuis accepte de renouveler son mandat et, est élu à l'unanimité par acclamations.

M. le Président passe ensuite à l'élection du Vice-président.

M. Raphaël Goy, actuel Vice-président, accepte un nouveau mandat. Comme il n'y a pas d'autres propositions, M. Raphaël Goy est élu à l'unanimité par acclamations.

Les scrutateurs sortants, MM Gilles Peytregnet et Nicolas Chappuis sont remplacés par Mmes Corinne Porchet et Catherine Bachmann.

Pour les scrutateurs suppléants, M. Raphaël Goy propose M. David Jenny qui accepte.
Comme il n'y a pas d'autres propositions, Mme Marie Galley se présente. Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

M. le Président ouvre l'élection d'un suppléant pour la Commission de gestion.
M. Florian Chapalay, rapporteur sortant est remplacé par M. Etienne Chappuis.
M. Julien Bovet passe membre, le 1er suppléant est M. Eric Niedergang et comme il n'y a pas de proposition pour le 2ème suppléant : M. Juan Vazquez se propose et est élu par acclamations.

9. Communications de la Municipalité

Mme Nathalie Marcuard, Municipale, prend la parole et explique que lors du dernier Conseil Général il avait été mentionné dans le **Préavis Municipal No 02-2022** Demande d'un crédit d'étude de CHF 29'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente, que le projet définitif serait présenté lors du Conseil Général du 16 juin mais la préparation de ce projet initiatif prend plus de temps que prévu et vous sera présenté lors du prochain Conseil Général.

Elle rappelle que le Tour de France passera le samedi 9 juillet et que la route de Cossonay sera fermée aux alentours de 12h30 et jusqu'à 17h30 environ. Fermeture étanche donc aucune voiture ne passe et les piétons pourront passer de manière restreinte.
Le canton sera coupé en deux car le Tour de France privatise la route durant 5 heures.

Installation de deux buvettes, sur la route de Moiry (bas de la route du Temple) et à la Place Aloïs Berger.

Un tout-ménage sera distribué ces prochains jours.

M. le Syndic prend la parole et explique que l'an passé au 1er août, il a été demandé de faire un feu d'artifice en commun. Un tout-ménage sera distribué à ce propos et les personnes intéressées à participer pourront s'inscrire.

Les commandements de payer étaient par le passé distribués par l'employé communal.
La Municipalité a souhaité changer cette façon de faire en engageant un ASP qui se chargera de les distribuer et s'occupera également des places de parc de la commune (marquées ou numérotées, panneau de signalisation) qui se trouvent sur la Place de fête, à la salle polyvalente et sur la route de Chavannes-le-Veyron et ce, une fois par semaine.

M. Adrien Mange prend la parole et explique que les « pauvres gens » de la rue du Temple ne pourront plus se parquer n'importe où.

M. le Syndic prend la parole et explique que des places de parc peuvent être louées pour ne pas être sur la route.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal, prend la parole et demande, suite au tout-ménage, de faire un effort concernant les lingettes, à ne pas mettre dans les WC.

10. Divers et propositions individuelles

M. Gérard Philibert prend la parole et demande à la Municipalité ce qu'elle veut faire avec la rue du Temple ? En effet il semblerait que lors d'une certaine législature (syndicature de M. Laurent Chappuis) une décision avait été prise.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal, prend la parole et ajoute qu'une recherche dans les archives est prévue mais il précise que, si un bureau est mandaté pour une étude, toutes les rues du village seront concernées.

M. Stéphane Rochat prend la parole et informe de vérifier auprès du voyer qui possède tous les documents qui ont été validés au niveau de la circulation et la signalisation sur le territoire de la commune.

M. Fabian Mariller prend la parole et explique qu'il rejoint M. Adrien Mange concernant la rue du Temple. En effet, il rappelle que ce parcage « sauvage » mais aussi très bien organisé permet de rendre la rue moins passante en ralentissant les voitures. Il serait donc dommage de mettre des interdictions partout en engageant un agent de police extérieur pour "coller" toutes ces voitures.

M. le Syndic prend la parole et répète que seules les places marquées du village (Place de fête, salle polyvalente et route de Chavannes-le-Veyron) sont concernées.

Mme Marie Galley prend la parole et demande comment faire si des invités sont présents toute la journée alors que les places sont limitées à 6h00. Se parquer sur la route ?

M. Stéphane Rochat prend la parole et parle du nouveau règlement « Zone affection ».Il pense qu'il serait intéressant d'envisager dans la zone « Utilité publique », d'y intégrer la proposition du postulat de M. Yann Delacrétaz.

M. René Jomini, Municipal, prend la parole et explique qu'il faut finaliser le dossier en vue de l'examen préalable du canton. Tout loisir de modifier ou adapter certaine chose sans problème et à envisager pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président La secrétaire